

## Burundi : 50 ans du premier génocide passé sous silence !

@rib News, 20/03/2016 Premier Génocide des Hutu du Burundi en 1965 Crime toujours non-jugé ! Contribution à la Commission Vérité-Réconciliation et au Mécanisme de Justice Transitionnelle Bruxelles, Lausanne, Montpellier, le 23 février 2016 - Modifié le 16-03-2016 Par Perpétue Nshimirimana et Rose Ntwenga En 1965, des Hima, burundais et rwandais dits Tutsi, ont déclenché le premier génocide des Hutu du Burundi (Annexes n°1 et n°2), suivi dans la foulée par une entreprise de recel massif de biens privés et publics. Un demi-siècle plus tard, ces crimes de la catégorie des délits imprescriptibles demeurent non-jugés jusqu'à ce jour. A l'exception des trois mois d'une Démocratie présidée par Melchior Ndadaye du 10 juillet au 21 octobre 1993, les Hima, burundais et rwandais sont de manière affichée ou invisible aux commandes du Burundi depuis 50 ans. En application des Accords d'Arusha de 2000, deux crimes - Le génocide des Hutu du Burundi et le recel de leurs biens matériels et immatériels - font partie des cas en cours de traitement par le Mécanisme de Justice Transitionnelle. Lire l'intégralité du Dossier Lire les Annexes du Dossier